



Formation Animateur prévention ASD secteur de l'aide et du soin à domicile

SSTE_ANIMPREVAS

Objectifs

Animer une démarche de prévention des risques professionnels.
Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

Public Visé

Tout personnel administratif, technique, exerçant au sein d'une structure d'aides et de soins à domicile.

Pré Requis

Préalablement à la formation d'animateur prévention et dirigeant, le candidat doit fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »
La journée du dirigeant est un préalable obligatoire puisqu'elle prépare la formation, action de l'AP ASD.

Méthodes et moyens pédagogiques

Périodes en formation présentielle et périodes d'application en entreprise.

Parcours pédagogique

- * Les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son entreprise (humains/économiques/juridiques).
- * Santé au travail : bien-être physique, mental et social
- * Les indicateurs santé et sécurité et les outils pour les mesurer.
- * Les différents acteurs internes et externes et les différents leviers de mobilisation.
- * Réunions d'informations et de sensibilisation
- * Analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles
- * Outil d'analyse d'une situation de travail
- * Document unique d'évaluation des risques professionnels
- * Plan d'actions d'améliorations des conditions de travail
- * La gestion de projet de prévention.

2 Jours + 1 jour en face à face pédagogique

1.5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines

0.5 jours d'accompagnement dans la structure en commun avec le dirigeant

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur certifié

SINCEO SANTE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76 31 10443 31



Les + métier

Animer la démarche de prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation certificative. Grille de certification (document INRS)
Un certificat d'AP ASD est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificative.
Pour conserver sa certification, l'AP ASD doit participer à une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 14 heures par période de 36 mois.

Modalités d'accessibilité handicap

Aucune contraindication

Durée

35.00 Heures
5 Jours

Effectif

De 4 à 8 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Quentin REGNIER
Formateur risques professionnels

Mail : quentinregnier@sinceo.com

SINCEO SANTE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76 31 10443 31